



SYNDICAT
DES VIGNERONS
DES CÔTES DU RHÔNE



2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat général des vignerons
des Côtes du Rhône
6, rue des 3 Faucons CS60093
84 918 Avignon cedex 9
www.syndicat-cotesdurhone.com

La protection du nom "Rhône" était à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 11 juillet 2019 à Roquemaure.

L'organisme viticole de référence des Côtes du Rhône



Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

Document réalisé par les Services du Syndicat général avec l'appui de la Fédération des AOC du Sud-Est (Fraoc)

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi

parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Les missions de défense et de gestion

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L.642.22 du Code rural, les missions suivantes :

- Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;
- Élaborer les projets de Cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;
- Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection ;
- Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;
- Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à

la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;

- Mettre en œuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;
- Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence. Par ailleurs, conformément à l'article L.642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :
- Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
- Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

Trois organes de décision

- **L'Assemblée générale** se réunit deux fois par an et compte 316 délégués.
- **Le conseil d'administration** se réunit une fois par trimestre et compte 103 titulaires et 72 suppléants.
- **Les délégués à l'assemblée générale** et les administrateurs

LES AOC DES CÔTES DU RHÔNE

sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances.

Le Bureau se réunit une fois par mois et compte 18 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions.

Par ailleurs, le Syndicat général compte une Section "Eaux-de-vie" et neuf Commissions de travail : Caves coopératives, Caves particulières, Côtes du Rhône Villages, Crus, Jeunes vignerons, Technique, Cahier des charges et Plan de contrôle, Économie, Défense et valorisation des terroirs.

Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

Membres de droit

- Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

- Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône" et "Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône".

Membres associés

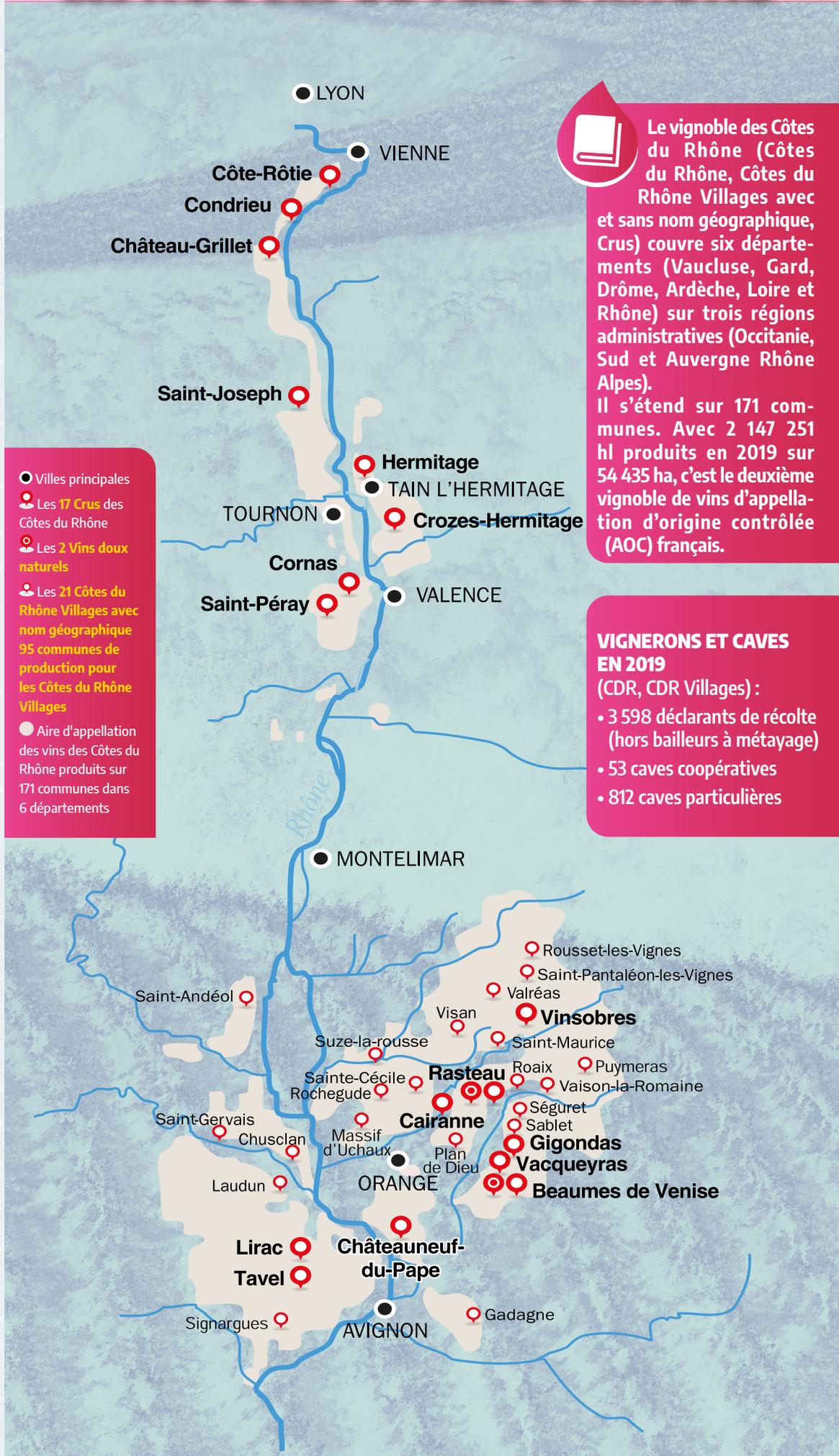
Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

Montant des cotisations pour l'exercice 2019

Cotisation ODG : 0,63 €/hl

Cotisation membre associé : 0,39 €/hl (+0,05 €/hl si gestion des identifications/habilitations, + 0,15 €/hl si contrôle interne).

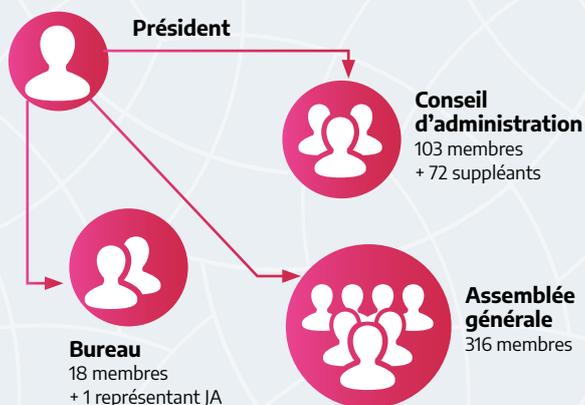
- Villes principales
- 📍 Les 17 Crus des Côtes du Rhône
- 📍 Les 2 Vins doux naturels
- 📍 Les 21 Côtes du Rhône Villages avec nom géographique
- 95 communes de production pour les Côtes du Rhône Villages
- Aire d'appellation des vins des Côtes du Rhône produits sur 171 communes dans 6 départements



Le vignoble des Côtes du Rhône (Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages avec et sans nom géographique, Crus) couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Occitanie, Sud et Auvergne Rhône Alpes). Il s'étend sur 171 communes. Avec 2 147 251 hl produits en 2019 sur 54 435 ha, c'est le deuxième vignoble de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français.

VIGNERONS ET CAVES EN 2019 (CDR, CDR Villages) :

- 3 598 déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)
- 53 caves coopératives
- 812 caves particulières



Cotisation syndicale volontaire : 0,03 €/hl

IG "Eau-de-vie des Côtes du Rhône" :

80 euros (part fixe forfait par opérateur) et 10 €/hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

Abonnement au Vigneron : 50 € TTC/an.

Une organisation performante

Le Syndicat général emploie 26 personnes (équivalent plein-temps) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage. Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2019 cinq stagiaires issus de l'enseignement supérieur.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau, leur organisation est certifiée Iso 9001/2015. Voici les principales missions des différents Services.

■ Service Juridique

Conseil juridique aux vignerons, protection du nom, droit commercial, droit viti-vinicole, protection des terroirs, droit rural et environnement.

■ Service Technique

Accompagnement technique (contrôle interne) au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges...

Conseil et appui technique aux vignerons, réalisation d'expérimentations, support à la réflexion technique générale concernant les AOC Côtes du Rhône (matériel végétal, changement climatique...).

Mise en œuvre du Plan environnemental et de la Charte paysagère des Côtes du Rhône.

■ Aides au vignoble

Gestion des Plans collectifs de restructuration. Accompagnement des vignerons dans le montage des dossiers (restructuration individuelle et collective, demande d'autorisations de plantation...), conseils réglementaires et diffusion d'informations.

■ Service Information & Communication

Édition du magazine mensuel *Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est*; administration du site Internet du Syndicat général; édition de newsletters et de tout document de communication; relations presse et publiques. Animation d'une page Facebook et d'un compte Twitter.

■ Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

■ Service Administratif et financier

• **Activité comptable et financière** : gestion financière du

Syndicat (suivi des appels de cotisations, établissement du budget, bilans, actions financières...).

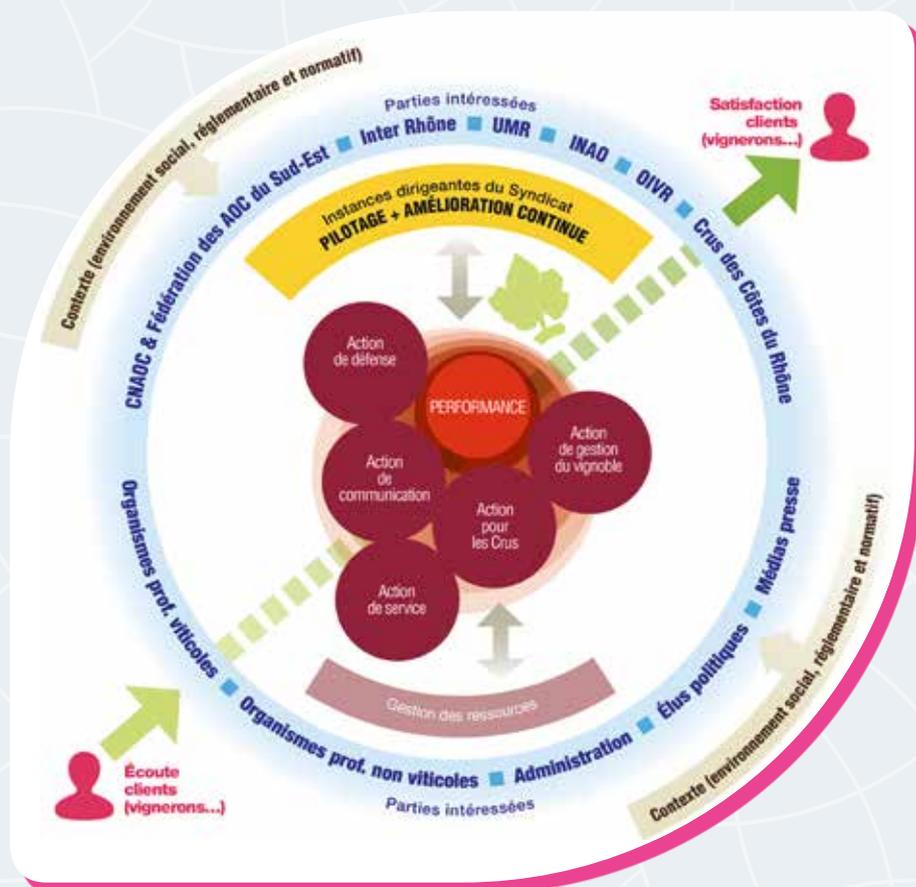
• **Activité ressources humaines** : gestion du personnel du Syndicat.

• **Activité administrative** : gestion administrative des actions du Syndicat et respect des impératifs statutaires.

• **Activité gestion des données et informatique** : gestion de l'identification/habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

• **Activité Prestation Paie et RH** : réalisation des bulletins de paie et conseil en ressources humaines en prestation de service pour les caves coopératives, caves particulières et syndicats viticoles. •

LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES CÔTES DU RHÔNE ET SON SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ



UNE ORGANISATION CERTIFIÉE ISO 9001/2015

Le système de management de la qualité, mis en place dans le cadre de la certification, a été établi dans le but de fournir régulièrement un service conforme aux attentes des vignerons et aux exigences légales et réglementaires.

VOS CONTACTS AU SYNDICAT GÉNÉRAL

DIRECTION (Maison des vins 6 rue des Trois Faucons - CS 60 093 - 84918 Avignon Cedex 9)

Président
Philippe Pellaton



Directeur
Laurent Jeanneteau
04 90 27 24 69



Assistante de direction
Marion Michel
04 90 27 24 23



JURIDIQUE

INFORMATION & COMMUNICATION



Protection du Nom, droit commercial & viti-vinicole
Francine Tallaron
04 90 27 24 62



Protection des terroirs, droit rural et environnement
Sigolène Picot
04 90 27 45 96



Responsable de service
Sylvie Reboul
04 90 27 24 35



Gestionnaire administrative & commerciale
Catherine Giraud
04 90 27 24 59



Secrétaire de rédaction
Solange Careglio
04 90 27 45 97

ADMINISTRATIF & FINANCIER



Responsable de service
Igor Puybareau
04 90 27 24 45



Qualité & Ressources humaines
Lorine Martin
04 90 27 45 95



Prestation paie et RH
Carole Fabre
04 90 27 24 68



Assistante comptable
Geneviève Ghilini
04 90 27 24 65



Assistante administrative & Chargée d'accueil
Cathy Guippi
04 90 27 24 24

GESTION DES DONNÉES

AIDES AU VIGNOBLE



Gestion des données & Informatique
Serge Verdu
04 90 27 24 27



Gestion des données
Marie Lopez
04 90 27 24 32



Assistante administrative
Bernadette Bermond Gonnet
04 90 27 24 77



Plans collectifs & Restructuration
Émilie Nozières
04 90 27 24 31



Assistante administrative
Corinne Tisserand
04 90 27 24 30

TECHNIQUE



Responsable de service
Biljana Arsic
04 90 11 46 19



Assistante administrative
Blandine Compagnon
04 90 11 46 13



Auditrice vignoble
Céline Coulange
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Lysiane Maggi
04 90 11 46 56



Auditrice vignoble
Laurianne Pinault
04 90 11 46 56

TECHNIQUE

CRUS DES CÔTES DU RHÔNE



Expérimentation
Viviane Bécart
04 90 11 46 17



Potentiel de production
Romain Lacroix
04 90 11 46 18



Chargée d'activité environnement
Lucie Chedorge
04 90 11 46 18



Responsable de service
Paul Marson
04 75 07 88 84



Chargée de mission administrative
Aline Ponson
04 75 07 88 83

Garder confiance malgré les difficultés

© O Truyman

Dans un contexte global de baisse des ventes, fortement accentué par la crise du Covid-19, il faut souligner le bon équilibre macroéconomique de l'AOC Côtes du Rhône.



COVID-19 : DES CONSÉQUENCES DIFFICILES À ÉVALUER

Survenue brutalement au début du printemps 2020, l'épidémie de Covid-19 a profondément bouleversé les circuits de commercialisation des vins. Avec la fermeture des bars et restaurants, le marché CHR a stoppé brutalement tandis que les ventes se développaient dans les magasins de proximité, bien souvent au détriment des hypermarchés. Les *drive* des grandes enseignes n'ont pas toujours réussi à répondre à la demande qui a afflué de la part des Français confinés. Dans le même temps, l'e-commerce a fait un bond impressionnant mais il faut préciser qu'il partait d'un niveau très bas.

Désorganisé pour des raisons logistiques, l'export a tout d'abord marqué un arrêt avant de reprendre progressivement. Il est difficile aujourd'hui d'évaluer les conséquences de cette crise qui va profondément impacter la filière viticole rhodanienne. Néanmoins, notre région semble avoir plutôt mieux résisté globalement que d'autres régions d'appellation.

À nouveau en 2019, la récolte n'a pas été pléthorique en Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages : seulement 1,669 million d'hectolitres, soit seulement + 4,5 % par rapport à la récolte historiquement basse de 2018.

Les volumes de VCI (Volume complémentaire individuel) utilisés en complément de récolte se sont élevés à 11 766 hl (10 945 hl en CDR et 821 hl en CDRV). Au 15 mai 2020, le volume de VCI en stock atteint 52 092 hl (48 705 hl en CDR et 3 387 en CDRV).

La campagne 2018/2019 affiche des sorties de chais en recul de - 7 % en Côtes du Rhône par rapport à la campagne précédente, mais

le stock est resté contenu avec une hausse d'environ 3 % en fin de campagne.

Les CDR Villages affichent également des sorties (-14 %) mais aussi un stock (-5 %) en baisse (soit 10 mois de commercialisation). Enfin, les sorties sont restées stables en CDR Villages avec nom géographique, tout comme le stock (18,5 mois de commercialisation en fin de campagne).

Les prix se sont maintenus à des niveaux corrects.

Sans surprise, la campagne 2019/2020 a débuté difficilement avec des sorties à nouveau en recul pour toutes les appellations (-7 % à fin janvier 2020 pour le CDR régional). La situation s'est ensuite fortement dégradée

en février puis mars avec la crise du Coronavirus (voir le hors-texte).

Ce recul de la commercialisation avant l'arrivée du Covid-19 trouve son origine dans la baisse des ventes en grande distribution, particulièrement marquée pour les AOC rouges, depuis plusieurs années déjà. Seul le Côtes du Rhône rouge bio progresse avec un gain de +10 % en volume et +17 % en valeur sur l'année 2019. Les rosés et les blancs sont également en repli. À noter cependant que les Côtes du Rhône Villages résistent mieux sur tous les segments.

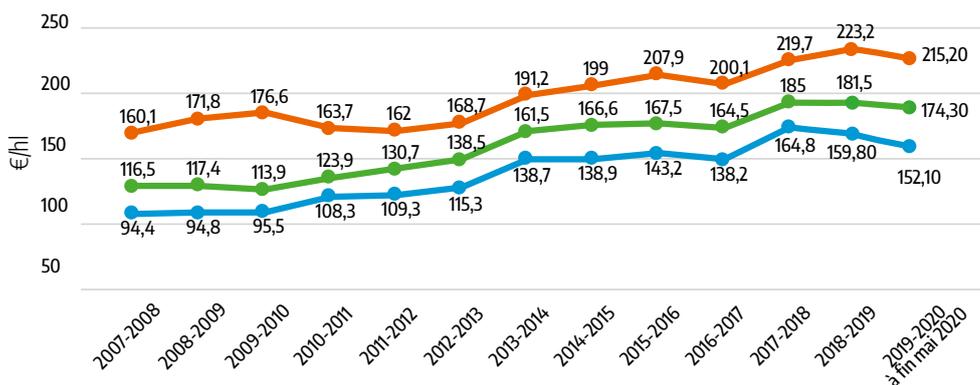
À l'export, les ventes de vins ont pâti d'un contexte très défavorable : guerre économique entre les USA et la Chine, ce qui a impacté la croissance économique



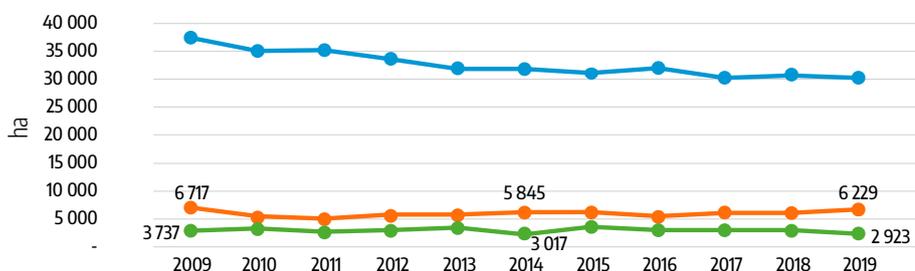
chinoise (seulement +6 % en 2019), sur taxation des vins français aux USA en rétorsion aux aides accordées à Airbus, arrivée imminente du Brexit... Au final, les exportations de Côtes du Rhône ont reculé de -4 % en volume et -1 % en valeur, essentiellement sur les USA, la Belgique et la Chine.

Néanmoins, sur le plan macroéconomique, les Côtes du Rhône conservent une situation saine avec un équilibre entre production et commercialisation et surtout, un stock particulièrement contenu. ●

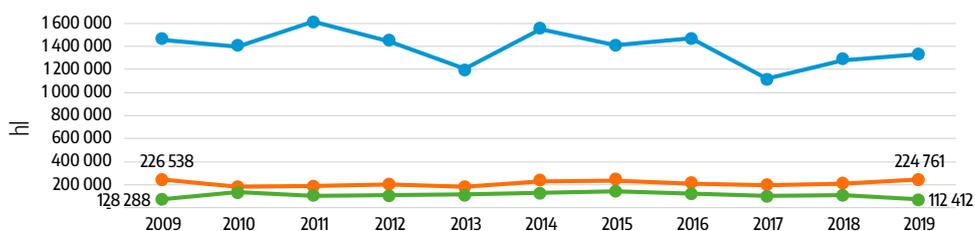
ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DES VINS ROUGES EN VRAC (EN €/HL)



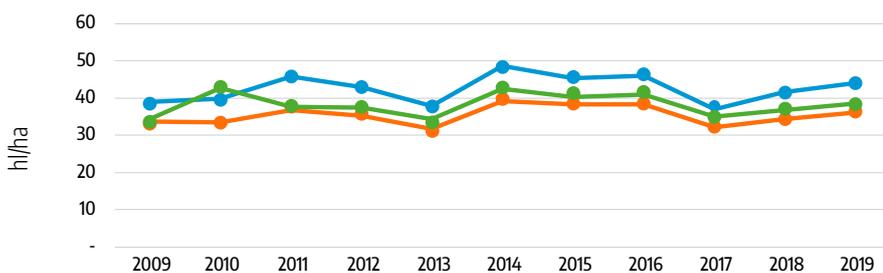
SURFACES REVENDIQUÉES DE 2009 À 2019 (EN HA)



VOLUMES REVENDIQUÉS DE 2009 À 2019 (EN HL)



RENDEMENTS NETS RÉALISÉS DE 2009 À 2019 (EN HL/HA)



● CDR Rég ● CDR Villages sans nom ● CDR Villages avec nom géographique

Source : Contrats interprofessionnels

Délimitation et hiérarchisation

Les travaux se poursuivent



© C Grilhé

Procédure simplifiée de classement

Concernant les demandes de classement en Côtes du Rhône Villages, la première expertise terrain a été réalisée sur les 16 communes de la première tranche durant l'année 2019 (Domazan, Comps, Châteauneuf de Gadagne, Estézargues, Fournès, Mondragon, Piolenc, Pont Saint Esprit, Pujaut, Saint Étienne des Sorts, Saint Marcel de Careiret, Saint Saturnin les Avignon, Sauveterre, Taulignan, Vedène et Villedieu). Le rapport des experts est attendu pour la fin du second semestre 2020. Concernant les demandes de classement en AOC Côtes du Rhône, le travail des experts a débuté au cours du second semestre 2019 suite à la

validation par le Comité national Inao de juin 2019 des critères de délimitation parcellaire.

Extension de l'aire AOC Côtes du Rhône

Sur la partie méridionale, la Commission d'enquête de l'Inao a donné un avis favorable le 10 avril 2020 au rapport des consultants visant à proposer l'intégration de la commune de Montfaucon dans l'aire géographique des Côtes du Rhône. Le Syndicat ayant également donné un avis favorable, le dossier a été approuvé par le Comité national

"Nyons sera le prochain Côtes du Rhône Villages avec nom géographique"

de juin 2020. Les travaux de délimitation parcellaire vont débuter.

S'agissant des demandes d'extension sur la partie septentrionale (14 communes dans le Nord Drôme, 3 communes dans le secteur Vienne-Seyssuel et 1 commune en Ardèche), les travaux des consultants de l'Inao se sont poursuivis en 2019.

Accessions en CDR Villages avec nom

Dans sa décision du 5 septembre 2019, le Comité national a validé l'intégration de la nouvelle DGC "Nyons" dans le Cahier des

charges de l'appellation Côtes du Rhône Villages et a soumis à une procédure nationale d'opposition (PNO) le projet de Cahier des charges modifié.

Le délai de la PNO, ouverte depuis le 19 mars 2020, a été prorogé suite à la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

Accessions en Cru

Concernant la demande d'accession en Cru "Laudun", le dossier est toujours en cours d'instruction. Suite à leur nomination (Comité national du 14 février 2019), les experts ont débuté leurs travaux. ●



De nouveaux services pour les Crus

Les Crus bougent

Ils sont réactifs à l'actualité, avec l'accompagnement du Syndicat général. Beaucoup ont entrepris des évolutions diverses et variées, allant de la modification de Cahiers des Charges à la révision d'aire d'AOC, en passant par des réflexions sur l'environnement et la biodiversité. Le dynamisme des Crus se reflète également dans leur réactivité face aux dossiers juridiques. En effet, que ce soit pour la protection du terroir ou du nom, ils sont confrontés à de nombreuses "attaques". En effet, 2019 étant une année d'élections municipales, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) se sont multipliés, ce qui a nécessité une mobilisation pour défendre leur terroir contre l'urbanisation. La protection du nom par le Service juridique est en perpétuel développement avec, comme étendard, la naissance

du timbre de garantie proposé à tout opérateur en Côtes du Rhône et désormais en Cru, comme en a décidé la Commission des Crus qui s'est réunie en 2019.

De nombreux services

Le Syndicat général dispose de ressources pour le fonctionnement des Crus. En effet, autant sur le plan humain que matériel, il cherche à leur apporter une performance optimale en proposant de nombreux services tels que :

- la gestion de l'identification/habilitation ;
- la gestion des obligations déclaratives ;
- la mise en œuvre du contrôle interne vignoble.

L'année 2019 a par exemple été l'occasion de mettre en place la dématérialisation obligatoire de la Déclaration de revendication (Drev) pour les Côtes du Rhône mais également pour le

Cru Cairanne. Cette première expérience a généré de nombreuses satisfactions. C'est pourquoi les Crus pour lesquels le Syndicat général gère la Drev se verront également imposer cette dématérialisation en 2020.

Les Crus non concernés par la gestion de la Drev peuvent toutefois se rapprocher du Service des Crus pour bénéficier de ce module.

Par ailleurs, deux présentations de la plateforme informatique du Syndicat général ont été réalisées en 2019 et beaucoup de Crus ont été convaincus par l'outil qui pourrait leur être mis à disposition afin de :

- disposer des informations relatives aux opérateurs (habilitations, contrôle interne...);
- permettre aux vignerons d'effectuer les obligations déclaratives de leurs AOC sur la plateforme ;

- gérer toutes les données relatives aux déclarations (Ex : DR, Drev, VCI).

Penser "Famille des Côtes du Rhône"

Le Syndicat général cherche à harmoniser et centraliser la donnée des Crus pour les aider dans leurs tâches administratives. En effet, l'appel à cotisation pour les Crus septentrionaux par exemple est en cours d'harmonisation pour que les modalités de recouvrement soient identiques.

Une réflexion est également menée pour harmoniser l'ensemble des obligations déclaratives. Ces deux points sont des exemples mais la philosophie du Syndicat général et de ses Crus est bien de penser "Famille des Côtes du Rhône" en favorisant une politique commune et homogène. ●

LES PROJETS COLLECTIFS EN COURS ET À VENIR

- La Newsletter spéciale "Crus"
- La formation collective des dégustateurs septentrionaux et méridionaux
- La centralisation des appels à cotisation et gestion des obligations déclaratives
- Donner aux Crus l'accès à la plateforme déclarative
- Finaliser le repli pour les Crus
- Mener davantage de projets collectifs



© B Favre



Vignoble

Un accompagnement au quotidien

Depuis 2018, une quinzaine de parcelles sentinelles alertant sur les premiers signes de stress hydrique ont été sélectionnées sur l'aire Côtes du Rhône et CDR Villages ainsi que pour certains Crus.

Des audits permettant des "remontées terrain"

Les audits d'exploitation réalisés dans le cadre du contrôle interne sont toujours appréciés des viticulteurs qui peuvent échanger avec les auditrices.

En 2019, 625 opérateurs produisant des Côtes du Rhône et/ou Côtes du Rhône Villages et représentant 6 440 ha (16 % des surfaces AOC) ont été accompagnés. Les règles d'encépagement restent au cœur des non-conformités constatées, même si l'effort de mise en

conformité est bien là. De nombreuses remarques du terrain ont été recensées et ont alimenté la réflexion sur le projet d'évolution des Cahiers des charges (introduction de Mesures agro-environnementales notamment).

Des expérimentations axées sur la sélection variétale

La seconde étape de l'expérimentation visant à sélectionner de nouveaux cépages parmi 28 descendants issus d'un croisement grenache N x syrah s'est achevée en 2019. Six cépages prometteurs ont été sélectionnés, ils sont en cours de multiplication pour une plantation en grande parcelle à partir de 2021. Ces cépages pourront être étudiés sur différents terroirs et vinifiés

"Inter Rhône a confié au Syndicat général l'Inventaire du potentiel de production (IPP)"

pour, peut-être à terme, intégrer les cépages français. Le Syndicat participe

également, dans le cadre de l'Institut rhodanien, à un programme de sélection variétale piloté par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'Inra avec, comme objectif, d'obtenir des variétés résistantes aux maladies. Cette étude est jugée prioritaire sur le plan technique par les professionnels siégeant à Inter Rhône. La plantation d'une parcelle d'observation de 200 variétés résistantes a débuté en 2019. Les variétés étudiées ont un parent grenache N ou syrah et seront résistantes au mildiou et à l'oïdium. Un travail de sélection durant plusieurs années permettra de repérer une ou plusieurs variétés intéressantes, à la fois pour leur résistance aux maladies, leur typicité mais aussi pour leur comportement en cas de sécheresse, intégrant ainsi à la fois les problématiques environnementales et climatiques.

Piloter la demande d'irrigation

Depuis 2018, une quinzaine de parcelles sentinelles alertant sur les premiers signes de stress hydrique ont été sélectionnées sur l'aire Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages ainsi que pour certains Crus. Le suivi régulier de ces parcelles en début d'été permet de demander les dérogations à l'Inao pour autoriser l'irrigation au moment opportun, avant que les vignes n'entrent en souffrance. Durant les mois de juin et juillet, les viticulteurs pourront suivre le stress hydrique des Côtes du Rhône à travers un journal mis en ligne hebdomadairement sur le site Internet du Syndicat général.

L'IPP, un outil très performant

Inter Rhône a confié au Syndicat général l'Inventaire du potentiel de production (IPP) qui permet de visualiser les parcelles plantées, plantables et celles ayant perdu leur vocation viticole. Il est mené sur les communes des AOC Côtes du Rhône, Grignan les Adhémar, Côtes du Vivarais, Duché d'Uzès, Ventoux, Luberon, Costières de Nîmes et Clairette de Die. L'étude, commencée en 2014, a permis la finalisation d'un premier "millésime" de données à l'échelle de la Vallée du Rhône. Cette version 2019 d'indicateurs pour chaque commune de chaque appellation permet d'ores et déjà d'être mobilisé pour réaliser des études sur ces territoires (ZNT riverains par exemple). La mise à jour annuelle des chiffres pour les différentes AOC sera réalisée en fin d'année et permettra d'observer, d'une année sur l'autre, les variations globales comme les zones à enjeu particulières. L'enrichissement avec d'autres données – sol, climat, cépages, terroirs – permet toujours plus d'analyses croisées afin de répondre aux diverses demandes des vignerons.

L'année 2019 a également été l'occasion de réaliser les premières expérimentations de webmapping en mettant à la disposition des vignerons rhodaniens une carte interactive de leur exploitation où ils peuvent repérer leurs parcelles, les zones AOC, le cadastre ou encore les ZNT liées à l'eau. ●

ACTIONS DE L'ORGANISME D'INSPECTION (OIVR)

En 2019, le contrôle des conditions de production en Côtes du Rhône et CDR Villages, réalisé par l'OIVR de façon aléatoire par Section, a été effectué sur **66 communes** réparties de la façon suivante : 2 en Ardèche, 13 dans la Drôme, 20 dans le Gard et 31 en Vaucluse.

1710,70 ha ont été contrôlés, soit 4,3 % des surfaces revendiquées pour le millésime 2018.

22 contrôles "Vinificateurs" et 31 "Conditionneurs" ont été effectués.

1995 échantillons de vin ont été contrôlés : 1 413 en Côtes du Rhône (dont 427 en vrac. Sur les 427, 86 à l'export) et 582 en CDR Villages (dont 101 en vrac. Sur les 101, 14 à l'export).

231 rapports d'habilitation ont été rédigés pour l'Inao en Côtes du Rhône (dont 173 à partir d'un audit interne) et 171 en CDR Villages (dont 70 à partir d'un audit interne).

Le plan environnemental en action



L'année 2019 a vu le déploiement de la certification collective HVE ainsi que la multiplication des actions en faveur de la biodiversité. Rapport d'étape.

La loi Egalim a fixé un objectif de 100 % des exploitations sous signes de qualité (SIQO) certifiées dans une démarche environnementale à l'horizon 2030. C'est pourquoi le Syndicat général des Côtes du Rhône s'est constitué structure porteuse pour la mise en place d'une certification collective "Haute Valeur Environnementale" auprès de toutes les exploitations AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône volontaires. Cette voie permet une mutualisation des coûts et une diminution des contraintes administratives pour les viticulteurs.

Ainsi, en 2019, 40 exploitations ont été certifiées pour une surface agricole utile de 2010 ha dont 1 691 ha de vignes. 35 % de caves particulières et 65 % de coopérateurs ont bénéficié de la certification collective.

En 2020, près de 400 exploitations profiteront de la démarche collective HVE, ce qui devrait représenter environ 10 à 12 000 ha de SAU.



Valorisation de la biodiversité

Le volet "Biodiversité" du Plan stratégique environnemental des Côtes du Rhône

s'est concrétisé par la signature de partenariats avec des associations œuvrant pour la biodiversité le 16 juillet 2019 à la Maison des vins d'Avignon. Ces associations sont l'Observatoire français d'apiculture (Ofa), la Ligue de

connaissances sur ce thème au vignoble et ses liens avec les pratiques et les aménagements paysagers en place...

Des projets concrets

Les échanges générés par ce Comité ont d'ores et déjà per-

L'OAB est le premier projet national qui implique des agriculteurs dans l'observation et la création de références sur la biodiversité en milieu agricole. Le Syndicat général a signé une convention avec le Muséum national d'histoire



Le 16 juillet 2019 à la Maison des vins d'Avignon, le Syndicat a signé un partenariat avec plusieurs associations œuvrant pour la biodiversité.

protection des oiseaux (LPO) Paca, le Groupe chiroptères de Provence (GCP), le Centre ornithologique du Gard (Cogard) et le Naturoptère.

Le Syndicat s'est ainsi engagé à relayer les actions proposées par ces structures, à favoriser l'émergence de projets en faveur de la biodiversité, à rechercher des financements... Par ailleurs, il anime aussi un Comité technique qui a notamment pour fonction de favoriser et mutualiser les initiatives autour de la biodiversité dans le vignoble des Côtes du Rhône, d'améliorer les

mis l'émergence de projets. Ainsi, un partenariat a été mis en place avec l'Observatoire français d'apiculture, avec l'installation d'un rucher test sur le domaine expérimental du Syndicat à Châteauneuf de Gadagne. Les premiers résultats seront connus en 2020. La décision de déployer l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) s'est également concrétisée au cours de l'année 2019. L'objectif de cet observatoire est de mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole, son évolution et ses liens avec les pratiques culturelles.

naturelle (MNHN), en charge de ce dispositif. C'est le premier Organisme de défense et de gestion (ODG) à signer un tel partenariat. Il travaille depuis lors à la formation d'animateurs capables d'accompagner les vignerons dans la mise en place des observations de 5 taxons que sont les vers de terres, les papillons, les invertébrés terrestres, les chauves-souris et les abeilles sauvages. Il s'agit d'un dispositif basé sur le volontariat. ●

Juridique

Protéger et défendre l'appellation



Protection du nom : le Syndicat maintient le cap !

Depuis que le Syndicat a fait de la protection du nom un enjeu majeur en 2018, il s'emploie à lutter contre toutes les formes d'usurpation du nom de l'appellation en partenariat étroit avec l'Inao.

L'ensemble des offices de propriété intellectuelle sont scrutés par un prestataire qui informe le Syndicat de chaque dépôt de marque identique ou similaire aux noms des appellations Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et des Crus qui ont confié la surveillance de leur nom d'appellation au Syndicat.

À chaque alerte, le Syndicat réagit par des demandes de retrait de marque et, le cas échéant, des demandes de cessation des usages de la marque litigieuse. Si l'adversaire ne s'exécute pas amiablement, il n'hésite pas à poursuivre son action devant les tribunaux. Couplée aux alertes des vignerons ou à la veille sur Internet, cette surveillance a mené le Syndicat à ouvrir près de 10 nouveaux dossiers en France sur l'année 2019 et 5 à l'international, majoritairement en Chine.

L'année 2019 a été l'année de clôture de 13 dossiers en France et de 5 à l'international. Pour l'ensemble de ces dossiers, le Syndicat a obtenu gain de cause.

En outre, dans la droite ligne de son enjeu de renforcement de la protection du nom, le Syndicat a élaboré une



Le Service juridique organise régulièrement des réunions d'information.

stratégie de défense aux États-Unis. Avec l'appui d'un cabinet d'avocat spécialisé sur place, il a réalisé un état des lieux des usages litigieux sur le territoire américain et sélectionné les premiers dossiers à traiter. Les premières actions seront lancées en 2020.

Défendre et valoriser les terroirs

En concertation avec les syndicats locaux et les vignerons, le Service juridique assure la protection des terroirs AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et, à la demande de leur ODG, des Crus.

Un travail de défense et de veille quotidienne est réalisé sur tout projet susceptible de porter atteinte à l'AOC (potentiel de production, image, urbanisation...) dans les 171 communes concernées sur tout le territoire AOC.

Des actions d'opposition aux projets qui tentent de restreindre l'aire d'appellation ou de ternir son image sont menées en collaboration avec l'Inao et les Chambres d'agriculture 84, 30, 07 et 26.

En 2019, le Syndicat a rendu des avis à l'Inao sur 42 documents d'urbanisme en cours d'élaboration, sur sollicitation de divers organismes. Il a également entrepris plusieurs actions juridiques, voire contentieuses, en faveur de la protection des terroirs et limité l'urbanisation de parcelles viticoles. Le dossier Eridan a notamment été entériné à la suite de la procédure au tribunal menée par le Syndicat depuis des années.

Certains projets ont pu être évités grâce aux alertes des vignerons auprès du Service juridique. Continuez à signaler les projets pénalisant l'AOC.

Des conseils personnalisés

Le Service juridique du Syndicat a accompagné et conseillé ses adhérents en dispensant plus de 2000 conseils en droit vitivinicole, droit rural (fermage, métayage...) et questions foncières (défrichement, expropriations...), conseil en droit de l'environnement (ICPE...), droit social (embauche, contrat de travail,

obligations de l'employeur, salaires...) et droit commercial.

Sécuriser ses marchés

Le Service de conseil juridique à la commercialisation accompagne les viticulteurs dans la sécurisation juridique de leurs marchés en France et à l'international.

Prestation payante, 23 nouvelles structures ont adhéré en 2019. Le Service a accompagné 176 opérateurs et dispensé plus de 400 conseils sur des sujets divers tels que les contrats, les marques, les formalités export, etc.

Le Service donne également accès à deux prestations complémentaires :

- L'assurance-crédit Groupama (70 assurés pour l'année 2019) qui garantit l'indemnisation des factures impayées et permet d'appréhender la solvabilité des clients ;
- La surveillance des marques (68 marques surveillées en 2019 pour 29 adhérents). •

Déploiement du **timbre de garantie**



Le Syndicat général a développé, en 2019, un timbre permettant à la fois de garantir l'authenticité d'un produit mais aussi de communiquer avec le consommateur.

Dans la droite ligne du renforcement de la protection du nom Côtes du Rhône décidé en 2018, le Syndicat s'est employé en 2019 à développer un outil de lutte contre la contrefaçon permettant de garantir l'authenticité du produit.

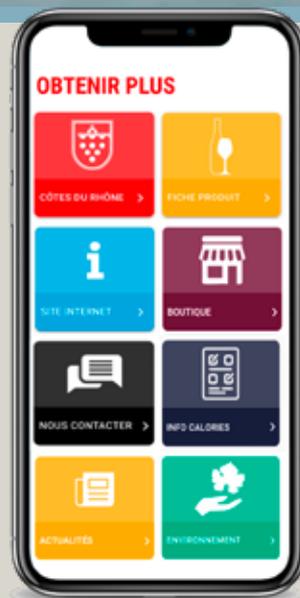
Après avoir étudié de nombreux dispositifs sur le marché, son choix s'est porté sur le timbre de garantie commercialisé par la société Tesa Scribos, filiale du groupe allemand Beirsdorf, avec laquelle il a signé un contrat à l'automne 2019 portant sur la production et la commercialisation du timbre Côtes du Rhône.

Le timbre, qui pourra être apposé sur des bouteilles de Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus, se présente sous la forme d'un

sticker à coller ; il est doté d'un système de sécurité à quatre niveaux le rendant infalsifiable. Associé à un QR code, il permet au consommateur, à l'aide de son smartphone, de savoir si le produit qu'il achète est authentique.

Un panel d'informations

Mais l'outil va plus loin. Une fois la vérification de l'authentification effectuée, le consommateur a accès à tout un panel d'informations : fiche produit du vin, site Internet du producteur, boutique en ligne, contacts, etc. En plus de fournir un nombre illimité d'informations, le timbre lui permet donc d'interagir avec le producteur et même de devenir acteur de la lutte contre la contrefaçon. En effet, lors du scan, le consommateur est



invité à vérifier que le code qui figure sur son téléphone est le même que celui de la bouteille. Dans le cas contraire, le consommateur peut renseigner de nombreuses informations sur le produit suspect et ainsi aider le producteur et

le Syndicat à agir contre le contrefacteur.

En outre, sur sa plateforme de gestion des timbres, le producteur peut géolocaliser les scans de façon très précise partout dans le monde, ce qui lui permet de suivre virtuellement les lieux où ses bouteilles sont présentes.

Un dispositif opérationnel

L'année 2019 fut donc l'année de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Le visuel du timbre a tout d'abord été personnalisé pour le Syndicat. Une plateforme de commande a été développée par Tesa Scribos pour permettre la commande des timbres directement en ligne (comme un site marchand) par les producteurs. Une plateforme de gestion a également été développée pour permettre aux opérateurs d'activer leurs timbres à la production, c'est-à-dire renseigner toutes les informations qu'ils souhaitent communiquer au consommateur, mais également de suivre les scans de leurs bouteilles à travers le monde.

Une réflexion a également été engagée avec les Douanes pour faire du timbre un dispositif fiscal et ainsi permettre aux producteurs qui apposent des timbres de garantie d'être exemptés de la Capsule Représentative de Droits.

Les plateformes de commande et d'activation étant fin prêtes et les timbres disponibles à la commande, le dispositif a été officiellement lancé en février 2020 à l'occasion du salon WineParis. Il fait définitivement entrer les Côtes du Rhône dans l'aire du digital... ●

Information & Communication

Des vignerons bien informés



Le Vigneron a remporté en 2019 le prix du meilleur article de la presse agricole pour son interview de Bernard Pivot (avril 2018).

Satisfaction des lecteurs de "Vigneron"

La baisse lente mais régulière du nombre d'abonnés au "Vigneron" se poursuit, avec néanmoins une accélération en 2019 (-4 % par rapport à 2018). Pour autant, l'enquête de satisfaction menée au début de l'année 2020 montre que les abonnés sont très satisfaits de leur magazine : 80 % estiment qu'il apporte l'essentiel des informations dont ils ont besoin et 75 % déclarent avoir le temps de "tout lire". À noter cependant que les lecteurs réclament davantage de sujets sur les innovations techniques, l'adaptation au changement climatique...

Quant aux recettes publicitaires, elles fluctuent selon la conjoncture, inférieures de 4 % à celles de 2018 mais supérieures de +3 % à celles de 2017. Comme les années précédentes, la collaboration avec les Services

d'Inter Rhône a été très soutenue, avec la publication régulière d'articles tout au long de l'année.

La consultation des Infos syndicales en progression

La diffusion d'informations via les newsletters et l'envoi de mails s'est accrue en 2019. Les Services du Syndicat ont en effet procédé à 115 envois (Plan collectif de restructuration, Conseil juridique à la commercialisation, Newsletters pour les Crus...) dont 9 Infos syndicales. Des informations émanant d'autres organismes viticoles et agricoles ont également été relayées. Concernant les Infos syndicales, on note une progression du taux d'ouverture. En effet, alors qu'il était de 48 % en 2018, il est désormais de 50,9 % en 2019.

Bientôt un nouveau site Internet

La refonte du site Internet du Syndicat a été lancée à la fin de l'année 2019. Rappelons que son objectif est de rendre son affichage compatible avec les smartphones et tablettes

mais aussi de faciliter l'accès aux différentes rubriques disponibles. C'est le prestataire actuel, la société iD2i, qui a été choisi pour ce projet après un appel d'offres auprès de 5 entreprises. La mise en ligne du futur site devrait intervenir à la fin du premier semestre 2020. Pour autant, le site actuel a bien fonctionné avec près de 68 000 consultations en 2019, soit une progression de +15 % par rapport à 2018. Outre un meilleur relais des informations via les réseaux sociaux et les courriels, cette hausse résulte également de l'obligation de procéder à la saisie en ligne de la DREV 2019 pour les opérateurs en Côtes du Rhône et CDR Villages.

Activité soutenue sur les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2019, la page "Facebook" @VigneronCDR comptait 935 abonnés, soit



une progression de +36 % par rapport à 2018. Le compte "Twitter" affiche de son côté 249 abonnés (+35 par rapport à 2018). À noter qu'une page "LinkedIn" dédiée au Syndicat des Côtes du Rhône a été



créée en fin d'année 2019. Ces outils permettent de relayer les informations urgentes vers le vignoble (alertes escroquerie par exemple) ou de diffuser des annonces qui ne trouvent pas forcément leur place dans les autres supports de communication.

Présence dans les médias

Le Syndicat général maintient, tout au long de l'année, un contact privilégié avec les médias régionaux. En 2019, il a organisé trois conférences de presse sur les thèmes suivants : Plan environnemental Côtes du Rhône ; partenariat avec la société Chronopost pour présenter l'offre Chronoviti et lancement du Plan biodiversité dans les Côtes du Rhône. Trois communiqués de presse ont également été diffusés. Au total, le Syndicat a fait l'objet de 83 articles de presse durant l'année (88 en 2018).



En 2019, le Syndicat a organisé trois conférences de presse à la Maison des vins d'Avignon.



Restructuration

Un service qui étoffe son offre



L'actuel Plan collectif Vallée du Rhône 2019-2021 concerne plus de 1 300 exploitations pour une surface globale engagée d'un peu plus de 4 000 ha.
© Territoires & Paysages

80 M€ d'aides

Depuis le tout premier Plan collectif, plus de 80 000 000 € d'aides ont été versés au vignoble, tous Plans confondus. Ces Plans ont jusqu'à présent permis de restructurer plus de 8 000 ha.

En 2019, en tant que structure porteuse des Plans Collectifs pour la Vallée du Rhône, le Syndicat des Côtes du Rhône a assuré le reversement de 1 592 233 € relatifs aux paiements des soldes des Plans précédents (2013/15 et 2016/18) ainsi que les premiers paiements pour le nouveau Plan collectif, à hauteur de 4 702 413 €, constitué d'avances et de nombreux soldes, soit un total de reversement de près de 6 300 000 €. En effet, 2019 aura été marquée, pour le Service, par une nette amélioration des délais de reversement des Services de FranceAgriMer suite à la mise en place de la nouvelle norme pour la télédéclaration Vitirestructuration.

PCR "Vallée du Rhône" 2019/2021

L'actuel Plan collectif Vallée du Rhône 2019-2021 concerne plus de 1 300 exploitations pour une surface globale engagée d'un peu plus de 4 000 ha, toutes appellations confondues. En 2019, pour la campagne de plantation 2018/2019, ce Plan a enregistré 550 dossiers de demandes d'aide, l'équivalent en surface de 700 ha. Le Service a été grandement impacté dans son organisation par les changements de calendrier des dépôts de demande d'aide imposés par les directives européennes, désormais en deux temps dont un dépôt pour les demandes d'aide fixé désormais au 30 avril de chaque campagne.

Un service à l'écoute

Initiées en 2019 afin de mieux répondre aux demandes des vigneronnes, les permanences du Service sur le site d'Orange ont remporté un vif succès. Avec au

minimum une permanence par mois en 2019, ce sont un peu plus d'une centaine de viticulteurs qui ont pu profiter de ce nouvel accompagnement. Les dossiers de demande d'aides ou d'autorisations de plantation sont désormais traités en dehors du cadre des bureaux d'Avignon, permettant ainsi une meilleure présence du Syndicat sur le terrain.

En outre, ces rendez-vous réservés aux personnes engagées en Plan collectif ont été ouverts à toutes et tous, et ont ainsi suscité beaucoup de satisfaction car ils ont permis de répondre à un nombre conséquent de questions sur des thématiques allant de la restructuration à la réglementation des autorisations de plantation ou encore l'accompagnement sur des démarches telles que les demandes d'arrachage préalable.

Par ailleurs, le Service a consolidé son accueil sur Avignon, avec des rendez-vous

personnalisés toujours plus nombreux.

Une communication accrue

L'année 2019 a également été marquée par la mise en place du blog Plan Collectif, mine d'informations sur la mesure et ses contours, ainsi que la poursuite d'une communication toujours plus active et réactive face à la profusion d'informations relatives aux dispositions européennes et à leur mise en œuvre par les Services de FranceAgriMer. Chaque mois, au moins un message informatif a été envoyé aux vigneronnes engagées en Plan Collectif et régulièrement, des mailings sont adressés à l'ensemble des vigneronnes. Cette importance accordée par le Service à la communication est essentielle pour le bon déroulement de chaque dossier et a porté ses fruits en 2019 avec un pourcentage très faible de dossiers rejetés par les Services de FranceAgriMer (2 %). ●

Service administratif

Une **activité élargie****IDENTIFICATIONS
& HABILITATIONS**

En 2019, 4 587 opérateurs (toutes activités) étaient habilités en AOC Côtes du Rhône et 2 409 en Côtes du Rhône Villages. Au niveau des mouvements, suite à une modification majeure de leur exploitation ou à une nouvelle habilitation, 219 opérateurs ont été habilités en AOC CDR et 168 en AOC CDR Villages.

Dans le même temps, 384 opérateurs ont été retirés de l'AOC CDR et 134 de l'AOC CDR Villages suite à des cessations d'exploitation ou transmissions.

Par ailleurs, le nombre d'opérateurs habilités pour les Indications géographiques d'eau-de-vie est à ce jour de 43 pour l'IG Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône et de 12 pour l'IG Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône.



Le Service administratif du Syndicat a notamment organisé 4 Conseils d'administration sur l'année 2019.

En plus des missions habituelles de suivi des dossiers, réponses aux représentations syndicales, gestion des déplacements, accueil téléphonique... l'activité du Service administratif s'est étendue à de nouvelles missions, notamment d'appui au Service juridique : demandes d'options, déclarations de sinistre des adhérents à l'assurance-crédit, organisation d'ateliers juridiques.

L'activité administrative statutaire est restée dense en 2019 avec l'organisation de deux assemblées générales, quatre conseils d'administration, neuf réunions de bureau et la rédaction des comptes rendus ainsi que leur diffusion aux membres concernés.

D'autres réunions ont été proposées en partenariat avec des acteurs du secteur et en soutien aux services du Syndicat comme notamment :

- Un atelier Adelphe pour la gestion du recyclage des emballages à Avignon ;
- Une formation pour le personnel de la Direction

départementale de la protection des populations sur les sites de Rhonéa ;

- Une réunion de présentation du timbre de garantie à Orange.

Par ailleurs, le Service se charge de l'envoi des milliers de courriers/courriels nécessaires à l'activité des autres Services du Syndicat : recensement des exploitations et des parcelles irrigables, affectation parcellaire, manuel d'utilisation des cartes ZNT, envoi de factures...

Il gère également les commandes de registres de caves, la réception des courriers, l'enregistrement des données et la saisie de déclarations pour le Service Gestion des données, la comptabilisation des documents pour le suivi des dossiers des Plans collectifs...

Le Service a également apporté son aide aux Concours des vins de Tulette et Vinsobres, sans oublier l'organisation de la soirée privée Bar à vins dans le cadre du Festival d'Avignon 2019. •

**LES PRESTATIONS
DE SERVICE DU SYNDICAT****Paie et Ressources humaines**

En 2019, ce Service compte au total 32 adhérents (deux de moins qu'en 2018), soit près de 2 414 bulletins de salaire édités. Le Service compte également deux adhésions pour une prestation en Ressources humaines.

Gestion des identifications

En 2019, le Syndicat général a réalisé la gestion de l'identification des opérateurs de Crus des Côtes du Rhône (tous sauf Châteauneuf du Pape, Lirac, Rasteau, Tavel et Vacqueyras) et des AOC Grignan les Adhémar et Côtes du Vivarais.

Conseil juridique à la commercialisation

Cf. le chapitre Service juridique page 12.

Contrôle interne au vignoble

En 2019, le Service technique a assuré le contrôle interne en prestation de service pour six Crus : Beauges de Venise, Rasteau, Vinsobres, Cairanne, Crozes Hermitage et Hermitage.

Vente de capsules-congés

Le Syndicat a le statut d'organisme répartiteur de capsules-congés. À ce titre, il met en vente une large gamme (150 références) de capsules banalisées ou personnalisées. Son dépôt se situe au 40 chemin des Chênes Verts, à Lirac. En 2019, environ 2,4 millions de capsules ont été vendues.

Pour tout contact, Tél. 04 66 90 93 05.

Une démarche pérenne

Organisme de défense et de gestion (ODG) des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, le Syndicat général est l'organisme professionnel de référence des vignerons.

À ce titre et guidé par un principe de qualité de service et d'écoute de ses adhérents, le Syndicat a souhaité s'inscrire dans une démarche qualité pour fiabiliser ses processus et ses ressources.

Depuis qu'il a obtenu la certification Iso 9001 le 17 avril 2013, il poursuit sa démarche d'amélioration continue afin d'assurer à ses adhérents un service toujours plus efficace et de qualité.

Cette démarche s'appuie sur six principes fondamentaux :

- Assurer une représentation politique forte du Syndicat des Côtes du Rhône ;
- Garantir la défense des vignerons et des appellations Côtes du Rhône ;

- Concourir à l'évolution qualitative des Côtes du Rhône ;
- Maintenir la qualité des services aux adhérents ;
- Maintenir la qualité et l'exploitation de l'écoute des vignerons ;
- Assurer la performance de la démarche qualité certifiée (ISO 9001).

Pour ce faire, le Syndicat se fixe des objectifs qui sont déployés au sein de processus supports et opérationnels :

- Gestion des ressources ;
- Pilotage ;
- Défense ;
- Gestion du vignoble ;
- Communication ;
- Services et Crus.

Une mesure régulière de la satisfaction

La démarche qualité initiée par le Syndicat s'articule autour du cycle PDCA : Plan (planifier), Do (réaliser), Check (vérifier), Act (améliorer). *Voir le schéma.* La réussite des objectifs que le

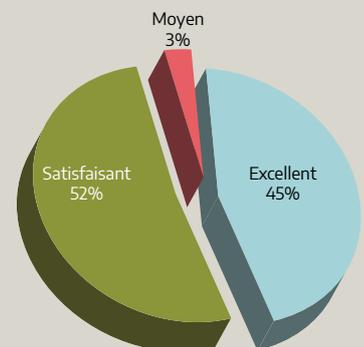
Syndicat s'est fixée nécessite une implication totale et quotidienne de chacun des collaborateurs (qualité de l'accueil, de service, d'écoute...). La satisfaction des adhérents est mesurée grâce aux nombreux questionnaires mis en place dans les services. C'est le cas par exemple des Services d'aide juridique à la commercialisation des vins, du Service Prestation Paie et RH ou encore du Service des Plans collectifs de restructuration.

On peut considérer que le système de management de la qualité est aujourd'hui mature et adapté à la structure du Syndicat, ce que confirment les résultats du dernier audit de certification qui s'est déroulé les 5 et 6 mars 2020. Cet audit a notamment mis en avant des points forts tels que la bonne écoute des parties intéressées et les actions mises en place dans le cadre du Plan stratégique environnemental. ●

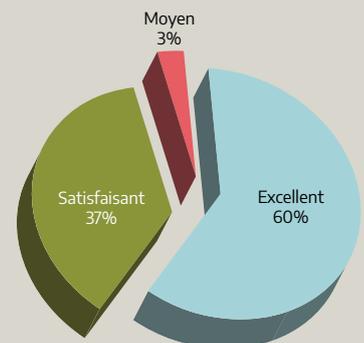
Niveau de satisfaction des prestations de Paie et RH en 2019 (37 adhérents)



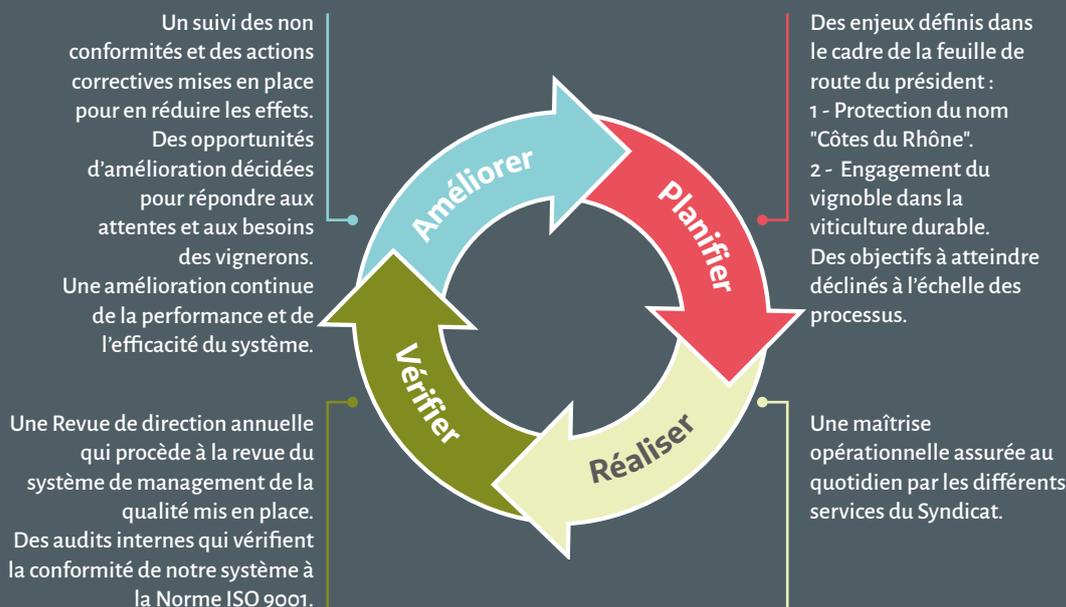
Niveau de satisfaction des prestations de conseils juridiques à la commercialisation des vins en 2019 (137 adhérents)



Niveau de satisfaction global des prestations Plans collectifs en 2019



LA DÉMARCHE PDAC



Engagé dans des actions régionales et nationales

Le Syndicat est fortement engagé aux côtés de la Confédération des vigneron·nes d'AOC (Cnaoc) et de son relais régional, la Fédération régionale des vins AOC du Sud-Est (Fraoc). À ce titre, il a participé à de nombreux dossiers en 2019.

Compenser la taxe US

Victime d'une surtaxe américaine de 25 % sur ses vins tranquilles, la filière viticole réclame inlassablement depuis le mois d'octobre 2019 auprès des autorités françaises la mise en place d'un fonds de compensation pour les entreprises impactées. L'Association nationale des élus de la vigne et du vin (Anev), qui représente les parlementaires et les collectivités (communes, régions, départements) de territoires viticoles, a transmis au mois de janvier 2020 à l'ensemble des collectivités viticoles françaises une motion

de soutien à la filière vin à faire adopter par les conseils municipaux, départementaux et régionaux. Cette initiative a été relayée par la Fraoc et l'ensemble des Syndicats d'appellations du Sud-Est. Au total, plus de 1 000 communes ont adopté cette motion dont pas moins de 150 pour les AOC du Sud-Est. Désormais, la filière attend les prochaines décisions des autorités américaines dans le cadre de la révision des sanctions lancées par leur administration.

ZNT et chartes riverains

La protection des riverains consiste principalement en la mise en place de distances de sécurité entre les lieux traités et les résidences voisines. Aux obligations issues des textes réglementaires, s'ajoute désormais la mise en œuvre de chartes départementales. Avec le soutien de la Fraoc, en collaboration étroite avec

les Chambres d'agriculture et les FDSEA, le Syndicat mène depuis un an un travail d'élaboration de chartes départementales de bon voisinage ambitieuses, dans la concertation la plus large possible et en prenant en compte l'avis de chacun. La concertation ayant été suspendue durant la période de confinement, la finalisation des chartes riverains reprendra dans les prochaines semaines ou mois à venir.

Défendre la place du vin

En matière de santé publique, la conviction de la filière viticole est que les politiques de prévention et de pédagogie sont primordiales pour lutter efficacement contre les comportements à risque. Vin & Société, partenaire institutionnel de la Cnaoc, dialogue en permanence avec les pouvoirs publics et s'engage chaque jour pour une

consommation de vin modérée et responsable.

Annoncée en novembre 2019 et soutenue par le gouvernement (sous l'égide du ministère de la Solidarité et de la Santé), la mise en place d'un "Dry January" à la française ("Janvier Sec") remettait complètement en cause la politique de santé publique favorisée jusqu'à présent par les autorités françaises, en substituant la notion d'abstinence à celle de modération. L'ensemble de la filière viticole a alors interpellé le gouvernement et le président de la République pour avoir son soutien. Suite à cette forte mobilisation, elle a obtenu gain de cause puisque Emmanuel Macron a déclaré, lors d'un déplacement à Épernay : *"Vous pouvez faire savoir qu'il n'y aura pas de Janvier sec"*. ●

Avec le soutien de la Fraoc, en collaboration étroite avec les Chambres d'agriculture et les FDSEA, le Syndicat contribue au travail d'élaboration des chartes départementales de bon voisinage.

© Territoires & Paysages



Les priorités d'avenir



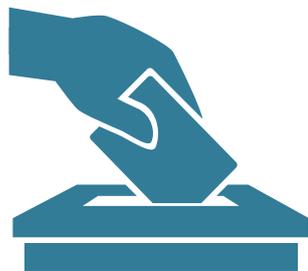
Philippe Pellaton, Michel Chapoutier et Étienne Maffre ont présenté le Plan de relance des AOC rhodaniennes le 4 juin 2020.

Au niveau des AOC des Côtes du Rhône

Atténuer les effets de la crise du Covid-19

La crise du Covid-19 a durement impacté les entreprises vitivini- coles rhodaniennes. Outre les mesures de soutien proposées par le gouvernement et l'Europe (cf. le paragraphe sur les priorités nationales), le Syndicat des Côtes du Rhône continue de mobiliser ses services pour venir en aide à ses adhérents et répondre du mieux possible à leurs besoins. Par ailleurs, il a participé et soutient le Plan de relance mis en place par Inter Rhône pour relancer les ventes, tant en France qu'à l'export.

Une année d'élections



L'année 2020 est une année d'élections. En effet, le Syndicat général procédera au renouvellement de ses délégués à l'assemblée et de ses administrateurs, ce qui aboutira, en fin d'année, à l'élection d'un

nouveau président, Philippe Pellaton ne se représentant pas. Dans le même temps, Inter Rhône procédera à l'élection d'un nouveau président après les deux mandats de Michel Chapoutier.

Enfin, la Fédération des AOC du Sud-Est, actuellement présidée par Philippe Pellaton et la Cnaoc, présidée par Bernard Farges, devront également élire de nouveaux responsables.

Poursuivre les actions déjà engagées

Le Plan stratégique environnemental Côtes du Rhône, lancé en janvier 2019, se poursuit. Ainsi, après les 40 exploitations certifiées HVE en 2019, ce sont 339 exploitations qui se sont por-

tées candidates en 2020. Dans le même temps, les actions en faveur de la biodiversité continuent à se multiplier, dans la lignée de celles déjà engagées en 2019 (cf. page 11). Enfin, la demande d'intégration de Mesures agroenviron-

nementales dans les Cahiers des charges Côtes du Rhône et CDR Villages suit son cours auprès de l'Inao.

Par ailleurs, une autre priorité du Syndicat sera de déployer le dispositif du timbre de garantie (cf. page 13) et de continuer ses actions en faveur de la protection du nom Rhône, en France et à l'étranger.

Au niveau national et européen

Obtenir un soutien conséquent suite à la crise du Covid

Il s'agit de poursuivre les démarches engagées par la Cnaoc et portées par la Fraoc et le Syndicat pour atténuer les effets la crise du Covid-19, notamment avec l'aide des parlementaires.

Le 11 mai 2020, le gouvernement a annoncé une première série de mesures de soutien : 140 millions d'euros pour une distillation de crise de 2 millions d'hl (hors frais de distillation), soit un prix moyen d'environ 70 €/hl et une enveloppe de 100 millions d'euros d'exonérations de charges patronales.

Bien que constituant un bon début, ce plan n'est cependant pas à la hauteur des besoins de la filière, estimés à 500 millions d'euros.

Maintenir la pression

La Cnaoc continuera à être force de propositions en matière de fiscalité en faveur des exploitations viticoles.

Avec le soutien de Vin & Société, elle restera vigilante face aux multiples politiques successives de santé publique, trop souvent synonymes de stigmatisation du produit.

Au niveau européen, la Fédération européenne des vins d'origine, Efov, (dont est membre la Cnaoc) défendra de nombreux amendements dans le cadre de la future Pac (prolongation des autorisations de plantation, dématérialisation de l'étiquetage des calories et ingrédients...). Même si beaucoup d'incertitudes demeurent, une chose est sûre : la réforme de la Pac initialement prévue pour entrer en vigueur en 2020 sera finalisée au plus tôt en 2021.

La filière viticole continuera également à défendre la mise en place d'un fonds de compensation pour pallier les effets de la surtaxe américaine. •





DÉCLARATION DE REVENDICATION 2019

AOC CÔTES DU RHÔNE, CDR VILLAGES et CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

LES APPELLATIONS	Surfaces (ha)	Récolte totale nette (hl)	dont			Rdt moyen/ha	Rdt autorisé Rouge	Rdt autorisé Rosé	Rdt autorisé Blanc
			rouge	rosé	blanc				
CÔTES DU RHÔNE	30 279	1 332 008	1 144 757	112 668	74 583	44	51+9	55	51
CÔTES DU RHÔNE VILLAGES dont	9 152	337 173	324 438	2 493	10 242	36,8			
. Sans dénomination	2 923	112 412	110 285	318	1 809	38,5	44+6	44	44
. Avec dénomination géographique	6 229	224 761	214 153	2 175	8 433	36,1	41+4	41	41
CHUSCLAN	291	10 287	10 093	195		35,4	41+4	41	41
GADAGNE	97	3 225	3 225			33,4	41+4	41	41
LAUDUN	579	21 633	17 133	22	4 479	37,3	41+4	41	41
MASSIF D'UCHAUX	212	5 908	5 908			27,8	41+4	41	41
PLAN DE DIEU	1 111	41 289	41 289			37,2	41+4	41	41
PUYMÉRAS	153	6 092	6 092			39,8	41+4	41	41
ROAIX	121	4 355	4 190	71	94	36,1	41+4	41	41
ROCHEGUDE	154	5 553	5 380	24	149	35,9	41+4	41	41
ROUSSET LES VIGNES	21	828	819		9	39,4	41+4	41	41
SABLET	358	12 796	11 625	201	970	35,8	41+4	41	41
SÉGURET	489	17 365	15 687	943	736	35,5	41+4	41	41
SIGNARGUES	445	15 461	15 461			34,8	41+4	41	41
ST ANDÉOL	43	1 648	1 648			38,1	41+4	41	41
ST GERVAIS	68	2 326	2 119		207	34,4	41+4	41	41
ST MAURICE	159	5 904	5 169	96	639	37,2	41+4	41	41
ST PANTALÉON LES VIGNES	29	1 151	1 151			39,9	41+4	41	41
STE CÉCILE LES VIGNES	339	11 791	11 791			34,8	41+4	41	41
SUZE LA ROUSSE	200	7 126	7 126			35,7	41+4	41	41
VAISON LA ROMAINE	213	7 847	7 847			36,9	41+4	41	41
VALRÉAS	557	20 507	20 183		324	36,8	41+4	41	41
VISAN	592	21 667	20 216	624	828	36,6	41+4	41	41
Total CDR et CDR VILLAGES (tous)	39 432	1 669 181	1 469 196	115 161	84 824	42,3			
			88 %	6,9 %	5,1 %				
CRUS DES CÔTES DU RHÔNE (total)	15 003	478 070	400 824	32 145	45 101	31,9			
BEAUMES DE VENISE**	675	21 433	21 433			31,8	38+3*		
CAIRANNE	865	29 075	27 603		1 471	33,6	38+2*		40
CHÂTEAUNEUF DU PAPE**	3 146	95 628	88 398		7 230	30,4	35		35
GIGONDAS**	1 199	36 047	35 798	249		30,1	36	36	
LIRAC**	857	21 004	18 262	692	2 050	24,5	41+2	41	41
RASTEAU**	951	32 299	32 299			34	38+4*		
TAVEL**	898	29 868		29 868		33,3		46	
VACQUEYRAS**	1 443	46 076	43 490	498	2 088	31,9	36+3*	36	36+3*
VINSOBRES**	570	18 943	18 943			33,2	38		
MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE**	332	5 560	86	720	4 754	16,7		← 25 →	
VDN RASTEAU**	15	391	266	119	7	25,5		← 30 →	
CHÂTEAU GRILLET	3	62			62	17,8			37
CONDRIEU	203	7 442			7 442	36,6			42
CORNAS	156	5 128	5 128			32,9	42		
CÔTE RÔTIE	323	12 121	12 121			37,6	44		
CROZES HERMITAGE	1 778	57 936	50 358		7 578	32,6	50		50
HERMITAGE	140	4 885	3 319		1 566	34,8	40		45
ST JOSEPH	1 348	50 208	43 320		6 888	37,2	42		45
ST PÉRAY	92	3 582			3 582	38,7			48
ST PÉRAY MOUSSEUX	8	382			382	46,2			56
TOTAL TOUTES CATÉGORIES	54 435	2 147 251	1 870 019	147 306	129 925	39,4			
			87,09 %	6,86 %	6,05 %				

* VCI : Volume complémentaire individuel

** Fournis par les ODG

IG EAUX DE VIE DES CÔTES DU RHÔNE (hl volume d'alcool pur)

Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône	85,22
Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône	4,03
Total des Eaux de vie des Côtes du Rhône	89,25

Données arrêtées au 26/05/2020